

Conseil Municipal

du 12 avril 2012 à 20heures 30

Présents : DURAND, SALTET, MARTIN, ISZEZUK, PATRINOS, BELLAS, CRISTIANI, BLANC, PIALOT, ABRIC, PRIEUR

Excusés : THION (procuration à ISZEZUK), CABRILLAC (procuration à SALTET)

Absents : LABOUREAU

Le Maire rend hommage à Nadine GRELLIER membre du Conseil Municipal , décédée le 14 mars dernier ,et demande aux membres présent une minute de silence à sa mémoire .

Le compte rendu de la réunion du 20/01/2012 est adopté à l'unanimité.

.....

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

(Mr DURAND sort de la salle du Conseil afin de ne pas assister à la présentation au débat)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2011 du budget principal de la commune et des budgets annexes dressé par Monsieur DURAND Yves, Maire,

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		493 360,79
opérations de l'exercice	1 746 218,98	1 868 520,08
totaux	1 746 218,98	2 361 880,87
résultat de clôture		615661,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté	507 265,09	
opérations de l'exercice	1 941 619,77	3 026 931,07
totaux	2 448 884,86	3 026 931,07
résultat de clôture		578 046,21

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficits</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		103 140,33
opérations de l'exercice	265 442,64	197 795,75
totaux	265 442,64	300 936,08
résultat de clôture		35 493,44

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		46173,46
opérations de l'exercice	136 082,48	144 632,71
totaux	136 082,48	190 806,17
résultat de clôture		54 723,69

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	102537,57	
opérations de l'exercice	496 385,54	321 925,98
totaux	598 923,11	321 925,98
résultat de clôture	276 997,13	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	43500,79	
opérations de l'exercice	120 728,53	142 038
totaux	164 229,32	142 038,49
résultat de clôture	22 190,83	

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	4692,31	
opérations de l'exercice	140 151,87	87 323,69
totaux	144 844,18	87 323,69
résultat de clôture	57 520,49	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	47 124,04	
opérations de l'exercice	42 062,28	33 713,76
totaux	89 186,32	33 713,76
résultat de clôture	55 472,56	

BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	26 353,39	
opérations de l'exercice	271 203,25	277 705,97
totaux	297 556,64	277 705,97
résultat de clôture	19 850,67	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		28 430,19
opérations de l'exercice	45 102,93	41 809,04
totaux	45 102,93	70 239,23
résultat de clôture		25 136,30

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	13 783,03	
opérations de l'exercice	373 647,96	342 917,45
totaux	387 430,99	342 917,45
résultat de clôture	44 513,54	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	147797,75	
opérations de l'exercice	0,00	75 699,82
totaux	147 797,75	75 699,82
résultat de clôture	72 097,93	

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Le Maire s'étant retiré pour ne pas prendre part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

le Conseil,

- Adopte le compte administratif 2011 (budget principal et budgets annexes)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Décide la reprise sur l'exercice 2012 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes 2011.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DRESSE PAR Mr BOUVIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

Le maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 qui se présente comme suit :

taxes	bases d'imposition prévisionnelles 2012	taux de référence 2012	produit fiscal attendu 2012
taxe habitation	1 615 000	17,43	281 495
taxe foncière (bâti)	1 051 000	35,25	370 478
taxe foncière (non bâti)	32 400	89,02	28842
CFE	62 100	28,02	17400
			698 215

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et d'appliquer les taux de référence.

TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'investissement à réaliser sur les réseaux eau et assainissement de la commune qui font suite aux perspectives fixées par les schémas directeurs d'AEP et d'assainissement.

Ces travaux seront financés en partie par des subventions d'équipement du Département et de l'agence de l'eau mais encore une participation importante reste à la charge de la commune. Afin de faire face à cette charge supplémentaire il est nécessaire de réviser à la hausse les tarifs appliqués pour ces services.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants :

I - FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

Abonnement eau	60.00 EUROS
Prix du m3	1.10 EUROS
Abonnement assainissement	60.00 EUROS
Prix du m3	1.10 EUROS

II - BRANCHEMENTS SUR RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

Branchement sur réseau eau	762.50 EUROS
Branchement sur réseau assainissement	762.50 EUROS
Branchement sur réseau eau Espéries, Le Gasquet, La Bécède ...	1 525.00 EUROS

III - REPLACEMENT D'UN COMPTEUR GELE

Le compteur	150.00 EUROS
-------------------	--------------

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Donne son accord sur la nouvelle tarification pour les services de l'eau et d'assainissement de la commune.

MODIFICATION DE CADENCE D'AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS L'INVENTAIRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE.

Le Maire fait part au conseil que lors de la saisie des immobilisations et subventions dans l'inventaire des biens de l'eau et assainissement de la Commune la subvention du département concernant le schéma directeur d'assainissement ref. n°11 de l'inventaire pour un montant de 2757.50 € a été portée sur une durée d'amortissement de 60 ans.

Or la durée d'amortissement de l'immobilisation est de 10 ans, il paraît nécessaire de procéder à modification.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Décide de modifier la durée d'amortissement de la subvention du département pour le schéma directeur d'assainissement dont la valeur d'origine au 31/12/2008 était de 2727.50 euros (*titre n° 41, bord 14 de 2008*) sur 10 ans.

Dit qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, compte tenu des amortissements déjà réalisés depuis 2009, la subvention va être reprise dans l'inventaire comme suit :

* subvention du département pour le schéma directeur assainissement, valeur au 01/01/2012 : 2591.09 euros, durée d'amortissement 7 ans à compter de 2012, annuité d'amortissement : 370.15 euros .

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012.

Le Maire fait part au conseil de la demande d'aide formulée des associations de la commune, qui ont fourni toutes les pièces comptables nécessaires à l'examen de leur requête (Mmes BELLAS, PRIEUR, ISZEZUK, Mr SALTET quittent la séance car impliqués dans diverses associations pour lesquelles des subventions peuvent être attribuées)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide le versement des subventions suivantes :

Comité des fêtes de l'Espérou : foire du bois	1 000.00€
Ecole de Musique du Vigan (par an/ par enfant jusqu'à 18 ans)	200.00€
Club sportif de l'espérou	200.00€

ACCES SPORT	500.00€
Aigoualtes	200.00€
ARPOEZI EN AIGOUAL	1 000.00€
COSMOPOLITE : Arts de la rue	1 500.00€ Cosmopolite : 750.00€ Elvis Platinés : 750.00€
Ensemble vocal de la vallée de Valleraugue	300.00€
FNACA	200.00€
Foyer de ski de fond	500.00€
Lou Viel Castagné	400.00€
Le Pied de Valleraugue : Vétérans	200.00€
Ski club Mont Aigoual	1 000.00€
Vélo club Mt Aigoual	1 950.00€
Valleraugue-Animation	1 000.00€
BTP CFA (valentin REILHAN)	68.00€
Collège de la Présentation : par élève pour la sortie en Italie	60.00€
La Raïolette sportive	200.00€

(à l'issue du vote des subventions, Mmes BELLAS, PRIEUR, ISZEZUK, Mr SALTET prennent à nouveau part à la séance à la séance)

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

(à l'unanimité)

ECLAIRAGE PUBLIC : CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Le Maire rappelle au Conseil que l'entretien de l'éclairage public était assuré jusqu'à présent par un artisan local. Or ce dernier n'est pas équipé d'appareillage, tel qu'une nacelle pour pouvoir intervenir sur des ouvrages en hauteur, et n'a pas toujours la possibilité d'intervenir rapidement sur les sites où des pannes sont signalées.

De ce fait il conviendrait de passer un contrat avec une autre entreprise qui puisse assurer l'entretien des installations de la commune.

L'entreprise VALETTE d'Alès, qui a procédé à la réalisation de nombreux travaux d'éclairage public sur la commune, propose d'en assurer l'entretien.

Sa rémunération serait basée comme suit :

Entretien courant :

sur le nombre de foyers lumineux (300) et sur le nombre d'armoires de commande (10), soit 27.00€/élément, soit un montant HT de 8 370.00€

Cartographie :

Relevé initial avec report numéroté sur plan des foyers lumineux et armoires : 9.50€/U

Mise a jour annuelle des plans : 2.40€/U

Intervention hors contrat d'entretien :
105€HT/ intervention + 105€HT/heure

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire

Considérant l'importance d'un entretien régulier des éclairages publics de la commune, notamment pour les administrés,

Décide de passer un contrat avec l'entrepris VALETTE, sur la base précitée

Charge le Maire de signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à cette affaire.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU 1^{ER} JANVIER 2012

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis de la CAP du 24 janvier 2012,

Vu la responsabilité de l'agent en charge de la station de ski,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste d'agent de maîtrise principal au 5^{ième} échelon (indices de rémunération IB 336 IM 318) à temps complet avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

CONVENTION DE DELEGATION AU CDG POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.

Le Conseil Municipal de la Maire de Valleraugue,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

Vu la saisine du CTP en date du 7 février 2012 approuvant le choix de la convention de participation,

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion du Gard va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Et

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Gard à compter du 1^{er} janvier 2013.

REGI MUNICIPALE 3 - CHALET MONT AIGOUAL

TARIFS DU SNACK BAR D'ETE

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer le prix des consommations du snack bar pour la saison d'été 2012 :

SALADES :

Salade Verte	3.40 €
Salade de Tomates	4.40 €
Salade du Chevrier	
(Salade, chèvre, lardons, tomates).....	6.50 €
Salade Mont Aigoual	
(Salade, tomates, magrets fumés, sauce échalote, champignons, vin blanc).....	6.50 €
Salade 4 000 Marches	
(Salade, ½ pied de porc)	6.50 €
Salade Montagnarde	

(Tartine de Pain, Jambon de Pays, Pommes de terre, Reblochon).....	6.50 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

OMELETTES :

Nature	3.70 €
Avec salade + frites	6.60 €
Aux cèpes	6.50 €
Avec salade + frites	9.30 €
Paysanne (lardons, pomme de terre, oignons).....	5.40 €
Avec salade + frites	8.20 €

VIANDES :

Steak hâché, frites	6.90 €
Saucisse grillée, frites	6.90 €
Entrecôte garnie.....	12.50 €

ENTREES :

Barquettes de frites	2.60 €
Assiette du berger (jambon sec, saucisse sèche, pâté, saucisson, ½ pèlardon).	7.60 €

FROMAGES :

Camembert	1.60 €
Roquefort portion.....	1.60 €
½ pèlardon	1.60 €

<u>PLAT DU JOUR :</u>	9.95 €
------------------------------------	--------

<u>REPAS CHAUFFEUR:</u>	13.00€
--------------------------------------	--------

SANDWICHES :

Jambon cuit-beurre	4.30 €
Pâté	4.30 €
Saucisson-beurre	4.30 €
Jambon cru ou sec	4.30 €
Jambon gruyère.....	4.30 €
Supplément pour gruyère	0.50 €

DESSERTS / PATISSERIES MAISON

Tarte Framboises-myrtilles	2.60 €
Tarte framboises	2.60 €
Tarte pommes à la Cévenole	2.60 €
Tarte Myrtilles	2.60 €
Salade de fruits + chantilly	2.60 €
Glace (1 boule).....	1.30 €
Supplément chantilly.....	1.00 €
Crème caramel.....	2.60 €

VINS / EAU MINERALE :

Vin en pichet :

¼ vin rouge, rosé ou blanc	1.50 €
½ vin rouge, rosé ou blanc	2.60 €
1 litre vin rouge, rosé ou blanc	3.60 €
Vin Terrasses Cévenoles (litre).....	5.50 €
Eau de Badoit (litre).....	3.60 €
Eau plate (litre)	3.00 €

BOISSONS :

Orangina.....	2.60 €
Bière bouteille	2.60 €

Bière pression	2.20 €
Bière Causse narde	3.00 €
Coca-Cola	2.60 €
Eaux minérales	2.60 €
Jus de fruit	2.60 €
Sirop	1.60 €
Café.....	1.50 €
Viandox	2.10 €
Chocolat.....	2.60 €
Infusion, thé	2.00 €
Thé au lait ou citron	2.30 €
Café crème grand modèle	2.50 €
Supplément sirop ou citron	0.20 €

APERITIFS :

Foetus	2.30 €
Whisky	4.50 €
Pastis	1.60 €
Martini.....	2.60 €
Vin cuit	2.60 €
Liqueur	3.10 €
Grog	2.60 €

QUESTIONS DIVERSES

Plans d'eau :

Le Maire fait un compte-rendu de l'entrevue qu'il a eue au sujet du plan d'eau de Valleraugue avec les responsables de la DDTM (Mme PARENT) et de l'ONEMA (Mr BAILLY). Il était accompagné de Mr CANALES (SIVU Ganges Le Vigan) de Thomas VIDAL (Conseiller Général) et de Mme CARRERE (Syndicat Mixte du Bassin fleuve Hérault) :

- concernant le traitement des atterrissements exceptionnels dus à la crue de Novembre dernier on devrait être autorisés à les retirer et à les déposer à nouveau à côté de la station d'épuration.
- concernant le plan d'eau du Mourétou : l'autorisation sera donnée pour l'été 2012 (à régulariser la mise en place d'une vanne)

Intercommunalité :

La Préfecture souhaite que la communauté de communes de l'Aigoual soit agrandie par l'adhésion de nouvelles communes telles que la communauté de communes de la vallée borgne, et les communes de Lasalle et Soudorgues. Cette question sera étudiée ultérieurement, car une nouvelle réunion de travail avec les communes pressenties doit avoir lieu sous peu.

Les communes membres de la communauté de communes ont jusqu'au mois de juin pour délibérer si elles ne sont pas d'accord pour cet élargissement de territoire.

Décision du Maire :

Le Maire indique qu'une ligne de Trésorerie a été demandée auprès des plusieurs banques. Le Crédit Agricole a proposé d'accorder un crédit relais (pour 6 mois) d'un montant de 500 000€ au taux de 2.54%.

Organisation des élections présidentielles :

Il est remis aux élus responsables des bureaux de vote, une note générale sur l'organisation des scrutins.

Ecole de Valleraugue :

Le maire donne lecture d'une lettre de remerciements que les enfants de l'école adressent au Conseil Municipal au sujet des travaux réalisés dans leur école.

Toiture des Gîtes du Mourétou :

Les toitures des gîtes, qui sont en shingle, sont en mauvais état et il conviendrait de procéder à leur rénovation.

Mr SALTET rencontrera une entreprise de St Jean de Bruel afin qu'elle établisse un devis de réfection.

Maison Médicale :

L'Équipement ne donnera pas un avis favorable au dossier déposé, en effet le projet d'extension de la maison Médicale serait trop près du ruisseau , cela impliquerait de rehausser de 80 cm le niveau des locaux ce qui n'est pas envisageable.

Le cabinet d'architecte chargé du projet viendra sur le site durant la semaine prochaine afin de trouver une deuxième solution qui conviendrait tant aux professionnels médicaux qu'à la DDTM.

Aire de skate-board du Foyer Rural :

Afin de positionner la plate-forme qui accueillera la piste de skate-board il conviendrait de déplacer 2 arbres.

Studio réservé au corps médical :

Le studio réservé au corps médical et situé Rue de la mairie, n'est jamais occupé par les praticiens, contrairement à celui situé au premier niveau de la Maison Médicale. De ce fait, la commune pourrait envisager de le proposer à nouveau à la location .

La séance est levée à 23 heures 30